

**DÉPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SEULLES TERRE ET MER**
**10 PLACE EDMOND PAILLAUD
CREULLY
14480 CREULLY SUR
SEULLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS ET DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Délibération n°DEL2020 – 076 : Modification du
nombre de membres du Bureau**

Séance du 19 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 19 novembre 2020 à 18h, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le jeudi 12 novembre 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 13 novembre 2020.

| Nombre de conseillers communautaires | | |
|--|----------|-------------------------|
| En exercice | Présents | Participants au vote |
| 44 | 37 | 43 |
| Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir | | |

| VOTE |
|------------------------------|
| A LA MAJORITE ABSOLUE |
| Pour: 42 |
| Contre : 1 |
| Abstention : 0 |

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :
Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Pierre de PONCINS, Daniel DESCHAMPS, Marcel DUBOIS, Alain DUVAL, Jean DUVAL, Sandrine GARÇON, Véronique GAUMERD, Christian GUESDON, Stéphane JACQUET, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Frédéric LEVALLOIS, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Virginie SARTORIO, Geneviève SIRISER, Gilles TABOUREL, Fabien TESSIER, Agnès THOMASSET, Jean-Luc VERET, Richard VILLECHENON.

Ont donné pouvoir :

Alain COUZIN a donné pouvoir à Virginie SARTORIO
Geoffroy JEGOU du LAZ a donné pouvoir à André MARIE
Marie-Claire LAURENCE a donné pouvoir à Richard VILLECHENON
Gérard LECOQ a donné pouvoir à Patrick LAVARDE
Jean-Daniel LECOURT a donné pouvoir à Véronique GAUMERD
Gérard LEU a donné pouvoir à Agnès THOMASSET

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Seules Terre et Mer du 17 septembre 2020 est adopté à l'unanimité

REÇU EN PREFECTURE

le 03/12/2020

Application agréée E-legalite.com

DEL2020-076 : MODIFICATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU

- Vu le CGCT et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10;
- Vu la délibération DEL2020-004 du 16 juillet 2020 portant détermination du nombre de membres du Bureau
- Vu la délibération DEL2020-049 du 29 juillet 2020 portant modification du nombre de membres du Bureau

Considérant que le bureau est composé du Président, des vice-présidents et éventuellement d'un ou de plusieurs autres membres.

Considérant que le nombre de ces membres est fixé librement par le conseil communautaire.

Considérant que par délibération en date du 29 juillet 2020, le conseil communautaire a fixé à 5 le nombre de membres de bureau.

Considérant qu'il est proposé au conseil communautaire de délibérer pour ajouter un membre supplémentaire au Bureau et de passer à 6 membres.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à la MAJORITE ASOLUE (1 contre) :

- **DECIDE** de modifier la délibération DEL2020-049 et de **FIXER** à 6 le nombre de membres du bureau.
- **DIT** que le règlement intérieur est ainsi modifié.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures



Le PRESIDENT

Thierry OZENNE

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seilles Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN